

FLEUR PELLERIN

MINISTRE DELEGUEE AUPRES DU MINISTRE DU REDRESSEMENT PRODUCTIF, CHARGEE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, DE L'INNOVATION ET DE L'ECONOMIE NUMERIQUE

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.redressement-productif.gouv.fr

Paris, le 28 juin 2012 N°011

Fleur PELLERIN, ministre déléguée auprès du ministre du Redressement productif, chargée des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Innovation et de l'Economie numérique, a décidé de retenir la candidature de l'Association Française pour le Nommage Internet en Coopération (AFNIC) pour être l'office d'enregistrement en charge du ".fr".

Conformément à l'évaluation faite par un comité présidé par l'Agence du patrimoine immatériel de l'Etat, qui a examiné les trois dossiers reçus, Fleur PELLERIN a décidé de désigner l'AFNIC pour être l'office d'enregistrement en charge du ".fr".

Cette candidature est en effet la plus satisfaisante au regard des exigences du cahier des charges de l'appel à candidatures.

La désignation, d'une durée de 5 ans, s'accompagne d'un engagement fort de l'AFNIC à assurer le développement et la promotion du ".fr" et à maintenir un haut niveau de sécurité et de disponibilité du ".fr", lesquels éléments sont indispensables au développement de l'économie numérique.

L'accent a été mis sur la sécurité et la résilience du ".fr". L'office coopérera étroitement avec l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI).

L'AFNIC s'est engagée à améliorer l'attractivité de son offre en procédant, d'ici à 24 mois, à une baisse de ses tarifs d'au minimum 5%. Elle reversera l'intégralité de ses bénéfices à un fonds de soutien au développement de l'internet (FSDI) qui sera créé en vue de financer des travaux de recherche dans le domaine de l'internet.

La désignation de l'office d'enregistrement en charge du ".fr" s'inscrit dans le nouveau contexte juridique de la loi du 22 mars 2011. Elle intervient au terme d'un appel à candidatures qui s'est achevé le 11 mai 2012. Trois dossiers ont été reçus : celui de l'Association Française pour le Nommage en Coopération (AFNIC), celui de la Française de Nommage Internet Communautaire (FRNIC) et celui de l'Office d'Enregistrement des Extensions Internet Françaises (O2EIF).

La désignation des offices d'enregistrement en charge des dix domaines internet ultramarins, pour lesquels des appels à candidatures ont aussi été publiés le 20 mars 2012, interviendra prochainement.

Contact presse:

Cabinet de Fleur PELLERIN – Aziz RIDOUAN, conseiller presse et communication : 01 53 18 41 00

